

**COMMUNE LE VERNET SAINTE MARGUERITE – 1 Place de l'Église –  
63710 LE VERNET-SAINTE-MARGUERITE  
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
Vendredi 22 mars 2024 – 20 h 30 – Mairie du Vernet-Sainte-Marguerite  
Date de convocation : 14 mars 2024**

**L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE, LE VINGT-DEUX MARS**, à vingt-heure trente, le Conseil Municipal de la Commune de LE VERNET-SAINTE-MARGUERITE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Laurent DABERT, Maire.

**Présents** : Laurent DABERT - Maire, Laura BRONNIMANN et Jean-Baptiste BELLOT- Adjoints, Marie-France GUIEZE, Christophe GOMINARD, Franck DACKO, Bernard VANTALON et Claire LACOMBE – Représentante de la Section de Saignes  
Et Dominique CHANDEZON, secrétaire.

**Excusés** : Elisabeth CHAUBY a donné son pouvoir à Marie-France GUIEZE

**Absents** : Sandrine BERGOGNE et Jérémie MAISONROUGE

**Secrétaire** : Marie-France GUIEZE.

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

**Rappel de l'ordre du jour** :

- CFU 2023 (Compte Financier Unique, ex « Compte Administratif »)
- Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle après avis favorable du CST
- Convention Déneigement
- ONF : Approbation des coupes 2024
- Questions diverses

**COMMUNE****FONCTIONNEMENT****Dépenses**

Chapitres	Libellé	CFU 2023	Commentaires
011	Charges à caractère général	85 449,61	Électricité, téléphone, entretien, assurances, fournitures, fêtes et cérémonies
012	Charges de personnel	108 523,90	Salaires + charges
014	Atténuation de produits	4 997,00	FPIC
023	Virement à la section d'investissement	-	Autofinancement
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections F/I	20 626,00	Amortissements
65	Autres charges de gestion courante	83 460,20	Participations aux syndicats intercommunaux SIEG, SDIS, écoles, indemnités élus
66	Charges financières	3 903,45	Intérêts des emprunts
67	Charges spécifiques		
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires		Provisions pour risque et pertes de créances irrécouvrables
		<b>306 960,16</b>	

**Recettes**

Chapitres	Libellé	CFU 2023	Commentaires
002	Résultat d'exploitation reporté	68 635,83	Excédent reporté
013	Atténuation de charges	146,00	Fonds compensation supplément familial traitement
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections F/I	935,00	Amortissements des subventions (logement social)
70	Produits des services, du domaine et ventes	40 617,85	RODP, coupes de bois Mareuge, loyers, participations aux charges personnel
73	Impôts et taxes	16 615,57	Dotations sur mutations à titre onéreux + compensation taxe prof Com/Com Sancy
731	Contributions directes	143 118,00	Impôts locaux = TFPB + TFPNB
74	Dotations et participations	105 481,70	Dotations de l'Etat et compensation. exonérations fiscales
75	Autres produits de gestion courante	43 994,96	Loyers divers + excédent du budget annexe de l'Eau
76	Produits financiers	3,15	
77	Produits spécifiques	9 000,00	Acquisition source de Mareuge (section)
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires		Reprise sur provisions
		<b>428 548,06</b>	

**Excédent 121 587,90**

## INVESTISSEMENT

### Dépenses

Opérations	Libellé	CFU 2023	Commentaires
OPFI	Opération financière	35 438,71	Déficit reporté, capital des emprunts
OPNI	Opération non individualisée	16 640,22	
10001	VOIRIE	714,00	Publication annonces légales marché de voirie communale
10004	MATERIEL ET OUTILLAGE VOIRIE	828,00	Achat de 10 barrières de sécurité
	ECLAIRAGE PUBLIC	690,69	Illuminations de Mareuge (section)
		<b>54 311,62</b>	

### Recettes

Opérations	Libellé	CFU 2023	Commentaires
OPFI	Opération financière	36 960,19	Amortissements des travaux, captal emprunts, FCTVA, excédent fonct. capitalisé
OPNI	Opération non individualisée		
109	VOIRIE COMMUNALE		
		<b>36 960,19</b>	

**Déficit - 17 351,43**

**POUR : 7 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0**

## EAU

### FONCTIONNEMENT

#### Dépenses

Chapitres	Libellé	CFU 2023	Commentaires
011	Charges à caractère général	5 635,09	Entretien des réseaux, électricité station de chloration, fournitures
012	Charges de personnel	9 999,93	Participation aux dépenses de personnel
014	Atténuation de produits	0,00	
023	Virement à la section d'investissement		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections F/I	24 023,16	Amortissements des travaux
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	2 121,38	Intérêts des emprunts
67	Charges spécifiques	25 000,00	Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement

**Recettes**

Chapitres	Libellé	CFU 2023	Commentaires
002	Résultat d'exploitation reporté	<b>71 658,30</b>	Excédent reporté
013	Atténuation de charges		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections F/I	<b>9 779,00</b>	Amortissements des subventions
70	Produits des services, du domaine et ventes	<b>56 654,68</b>	Vente d'eau
73	Impôts et taxes	<b>0,00</b>	
74	Subventions d'exploitation	<b>0,00</b>	
75	Autres produits de gestion courante	<b>0,00</b>	
76	Produits financiers	<b>0,00</b>	
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires		Reprise sur provisions
		<b>138 091,98</b>	

**Excédent 71 312,42**

**INVESTISSEMENT****Dépenses**

Opérations	Libellé	CFU 2023	Commentaires
OPFI	Opération financière	62 785,01	Déficit reporté, capital des emprunts
OPNI	Terrains	9 000,00	Acquisition source de Mareuge
10002	PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES	1 648,08	Maitrise œuvre SOMIVAL travaux sur le captage de Mareuge
10003	TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU	40 502,85	Ordinateur, logiciel, vannes, compteurs
		<b>113 935,94</b>	

**Recettes**

Opérations	Libellé	CFU 2023	Commentaires
OPFI	Opération financière	156 552,93	Excédent reporté, amortissements travaux, FCTVA, intégration étude patrimoine
10003		8 003,45	Acompte 50% subvention Ag Eau vannes et compteurs
		<b>164 556,38</b>	

**Excédent 50 620,44**

**POUR : 7 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0**

## ASSAINISSEMENT

### Dépenses

Chapitres	Libellé	CFU 2023	Commentaires
011	Charges à caractère général	6 849,43	Entretien des réseaux, électricité station de chloration, fournitures
012	Charges de personnel	1 999,99	Participation aux dépenses de personnel
023	Virement à la section d'investissement		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections F/I	41 194,26	Amortissements des travaux
65	Autres charges de gestion courante		
66	Charges financières	5 292,56	Intérêts des emprunts
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires		Provisions pour risque et pertes de créances irrécouvrables
		<b>55 336,24</b>	

### Recettes

	Libellé	CFU 2023	Commentaires
002	Résultat d'exploitation reporté	4 034,13	Excédent reporté
013	Atténuation de charges		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections F/I	26 503,00	Amortissements des subventions
70	Produits des services, du domaine et ventes	24 599,43	Redevance assainissement
74	Subventions d'exploitation		
75	Autres produits de gestion courante	55,61	FCTVA
76	Produits financiers		
		<b>55 192,17</b>	

**Déficit -144,07**

## INVESTISSEMENT

### Dépenses

Opérations	Libellé	CFU 2023	Commentaires
OPFI	Opération financière	47 235,28	Déficit reporté, capital des emprunts
10003	TRAVAUX SUR LE RESEAU	18 483,22	Pompe de relevage + dessableur station d'épuration de Mareuge
10006	TRAVAUX SUR LE RESEAU	3 682,20	Révision zonage assainissement
		<b>69 400,70</b>	

### Recettes

54649,64

Opérations	Libellé	CFU 2023	Commentaires
OPFI	Opération financière	54 649,64	Excédent reporté, amortissements travaux, FCTVA,
10003		15 307,00	Subvention de la commune
		<b>69 956,64</b>	

**Excédent 555,94**

**POUR : 7 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0**

### GITE D'ETAPE

#### FONCTIONNEMENT

##### Dépenses

Chapitres	Libellé	CFU 2023	Commentaires
011	Charges à caractère général	1 574,81	Entretien des réseaux, électricité station de chloration, fournitures
012	Charges de personnel		Participation aux dépenses de personnel
014	Atténuation de produits		
023	Virement à la section d'investissement		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections F/I	9 440,00	Amortissements des travaux
65	Autres charges de gestion courante		
66	Charges financières	726,05	Intérêts des emprunts
67	Charges spécifiques		
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires		Provisions pour risque et pertes de créances irrécouvrables
		<b>11 740,86</b>	

##### Recettes

	Libellé	CFU 2023	Commentaires
002	Résultat d'exploitation reporté	544,23	Excédent reporté
013	Atténuation de charges		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections F/I	1 991,00	Amortissements des subventions
70	Produits des services, du domaine et ventes	232,00	Redevance ordures ménagères reversée par les locataires
74	Subventions d'exploitation	1 192,00	Subvention d'équilibre de la commune
75	Autres produits de gestion courante	7 935,97	FCTVA +loyers
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires		Reprise sur provisions
		<b>11 895,20</b>	

**Déficit 154,34**

## INVESTISSEMENT

### Dépenses

Opérations	Libellé	CFU 2023	Commentaires
OPFI	Opération financière	7 438,11	Déficit reporté, capital des emprunts
		7 438,11	

### Recettes

54649,64

Opérations	Libellé	CFU 2023	Commentaires
OPFI	Opération financière	18 045,23	Excédent reporté, amortissements travaux, FCTVA,
		18 045,23	

**Excédent 10 607,12**



2) **Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle après avis favorable du CST :**

**POUR : 8 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0**

3) **Convention déneigement**

Le Conseil Municipal autorise le Maire, représentant la commune de Le Vernet-Sainte-Marguerite, à signer la Convention de déneigement entre le Département du Puy-de-Dôme, représenté par le Président du Conseil Général et la Commune de le Vernet-Sainte-Marguerite, qui fixe les modalités d'interventions hivernales sur le réseau routier du Puy-de-Dôme.

**POUR : 8 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0**

4) **ONF : Approbation des coupes 2024**

A la demande de Madame Claire LACOMBE, Représentante de la Section de Saignes, et avec l'accord des Conseillers Municipaux présents et du Maire, ce point est reporté au prochain Conseil Municipal.

5) **Questions diverses**

✓ **5-1 : Subvention FSE (Foyer Socio-Educatif) du Collège du Pavin à BESSE**

Le Collège du Pavin a fait parvenir une demande de subvention pour son Foyer Socio-Educatif, qui a pour mission d'aider l'établissement au financement des activités culturelles et sportives, du matériel pédagogique et des voyages scolaires. Cette année, 14 élèves de la Commune sont scolarisés au Collège du Pavin. A raison de 17€ par élève résidant, la Commune apportera une subvention de 238,00 €.

✓ **5-2 : Villages d'Avenir**

Ce dispositif permet de mettre à disposition des 20 communes sélectionnées, une ingénierie pour mener à bien un projet structurant. Dans le cadre de ce dispositif « Villages d'Avenir », le projet de la Commune est d'améliorer la Salle des Fêtes. Après la réunion de lancement, un prochain temps d'échange va avoir lieu avec le Chargé de Projet.

✓ **5-3 : PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux)**

L'élaboration du PCS et du PGSSE, obligatoire dans notre Commune, est en cours de réalisation.

Le Maire, Laurent DABERT

La Secrétaire de séance, Marie-France GUIEZE



## LE VERNET STE MARGUERITE

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Délibération N° 2024/01

Nombre de Conseillers :	
- En exercice :	10
- Présents :	7
- Votants :	8

#### **LE VINGT-DEUX MARS DEUX MIL VINGT-QUATRE**

Le Conseil municipal de : LE VERNET-SAINTE-MARGUERITE,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent DABERT,  
Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 14 mars 2024

Présents : Laurent DABERT, Maire ; Laura BRONNIMANN,  
1<sup>ère</sup> Adjointe, Jean-Baptiste BELLOT, 2<sup>nd</sup> Adjoint ; Franck  
DACKO, Marie-France GUIEZE, Bernard VANTALON,  
Christophe GOMINARD.

Absents : Sandrine BERGOGNE, Jérémie MAISONROUGE

Représenté : Elisabeth CHAUBY a donné son pouvoir à Marie-France GUIEZE

Mme Marie-France GUIEZE a été élue secrétaire.

#### **OBJET : CONVENTION DE DENEIGEMENT**

Le Conseil Municipal autorise le Maire, représentant la commune de Le Vernet-Sainte-Marguerite, à signer la Convention de déneigement entre le Département du Puy-de-Dôme, représenté par le Président du Conseil Général et la Commune de le Vernet-Sainte-Marguerite, qui fixe les modalités d'interventions hivernales sur le réseau routier du Puy-de-Dôme.

- POUR :	8
- CONTRE :	0
- ABSTENTIONS :	0

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 25 mars 2023

Pour copie conforme,

En Mairie, le 25 mars 2023

Le Maire,  
Laurent DABERT



**2024 / 02****LE VERNET STE MARGUERITE****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Délibération N° 2024 / 02**

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 10
- Présents : 7
- Votants : 7

**LE VINGT-DEUX MARS DEUX MIL VINGT-QUATRE**

Le Conseil municipal de : LE VERNET-SAINTE-MARGUERITE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent DABERT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 14 mars 2024

Présents : Laurent DABERT, Maire ; Laura BRONNIMANN, 1<sup>ère</sup> Adjointe, Jean-Baptiste BELLOT, 2<sup>nd</sup> Adjoint ; Franck DACKO, Marie-France GUIEZE, Bernard VANTALON, Christophe GOMINARD.

Absents : Sandrine BERGOGNE, Jérémie MAISONROUGE

Représenté : Elisabeth CHAUBY a donné son pouvoir à Marie-France GUIEZE

Mme Marie-France GUIEZE a été élue secrétaire.

**Objet : Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU)**

- **Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- **Vu** la délibération n 2023/06 du 27 janvier 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;
- **Vu** le Compte Financier Unique 2023 de la Commune de LE VERNET STE MARGEURITE et de ses budgets annexes ;
- **Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
- **Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- **Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
- **Considérant** les éléments susvisés ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

A la majorité des suffrages exprimés :

BUDGET	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
COMMUNE	7	7	0	0
EAU	7	7	0	0
ASSAINISSEMENT	7	7	0	0
GITE	7	6	0	1
MULTIPLE RURAL	7	7	0	0
SECTION DE SAIGNES	7	5	0	2

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

**APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023 de la Commune de LE VERNET STE MARGUERITE et de ses budgets annexes.

**DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le : 26 mars 2024

Pour copie conforme,

En Mairie, le 26 mars 2024

Le Maire,  
Laurent DABERT

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Vernet-Sainte-Marguerite. The stamp contains the text "MAIRIE de VERNET-STE-MARGUERITE" around the top edge and "63 (Puy de Dôme)" around the bottom edge. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "LD".

**2024 / 03****LE VERNET STE MARGUERITE****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Délibération N° 2024 / 03**

Nombre de Conseillers :

- En exercice :	10
- Présents :	7
- Votants :	8

**LE VINGT-DEUX MARS DEUX MIL VINGT-QUATRE**

Le Conseil municipal de : LE VERNET-SAINTE-MARGUERITE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent DABERT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : **14 mars 2024**

Présents : Laurent DABERT, Maire ; Laura BRONNIMANN, 1<sup>ère</sup> Adjointe, Jean-Baptiste BELLOT, 2<sup>nd</sup> Adjoint ; Franck DACKO, Marie-France GUIEZE, Bernard VANTALON, Christophe GOMINARD.

Absents : Sandrine BERGOGNE, Jérémie MAISONROUGE

Représenté : Elisabeth CHAUBY a donné son pouvoir à Marie-France GUIEZE

Mme Marie-France GUIEZE a été élue secrétaire.

**Objet : PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE.**

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat ;
- Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;
- Vu l'avis du comité social territorial en date du 13 FEVRIER 2024 ;
- Considérant que le montant de cette prime est modulable en fonction du niveau de rémunération des agents publics dans le respect des plafonds définis réglementairement ;
- L'autorité territoriale propose à l'assemblée délibérante, afin d'amortir le choc de l'inflation et de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics, d'instaurer la prime forfaitaire de pouvoir d'achat, selon les modalités suivantes :

**LES BENEFICIAIRES ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION**

La présente prime est attribuée aux agents fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public sous réserve de remplir les conditions cumulatives ci-dessous :

- Avoir été nommés ou recrutés à une date d'effet antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023,
- Être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023.

La rémunération brute prise en compte est celle perçue au titre de la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, déduction faite de la prime de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) et de la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées.

### **LA DETERMINATION DU MONTANT**

Les montants pouvant être alloués varient en fonction de la rémunération de l'agent sur la période de référence. Dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de déterminer le montant de la prime :

<b>Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023</b>	<b>Plafond maximum de la prime de pouvoir d'achat pour un poste à temps complet</b>
<b>Inférieure ou égale à 23 700 €</b>	<b>800 €</b>
<b>Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €</b>	<b>700 €</b>
<b>Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €</b>	<b>600 €</b>
<b>Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €</b>	<b>500 €</b>
<b>Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €</b>	<b>400 €</b>
<b>Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €</b>	<b>350 €</b>
<b>Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €</b>	<b>300 €</b>

Le montant de la prime, est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

Lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute.

Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par l'employeur qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023, corrigée si besoin pour correspondre à une année pleine.

### **LES CONDITIONS DE VERSEMENT**

Cette prime est versée par l'employeur public qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023.

Lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent l'agent au 30 juin 2023 la prime est versée par chacun d'entre eux.

Cette prime est versée en un versement unique avant le 30 juin 2024.

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle n'est pas reconductible.

### **LES CONDITIONS DE CUMUL**

Cette prime est cumulable avec toute autre prime et indemnité perçue par l'agent, à l'exception de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique hospitalière ainsi que pour les militaires.

### L'ATTRIBUTION INDIVIDUELLE

L'attribution de la prime exceptionnelle à chaque agent fait l'objet d'un arrêté individuel conformément aux modalités d'attribution définies par la présente délibération.

#### Après avoir délibéré, le Conseil décide :

- Que la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée aux agents remplissant les conditions réglementaires, et selon les modalités ci-dessous :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant proposé de la prime de pouvoir d'achat pour un poste à temps complet (dans la limite des plafonds fixés par le décret)
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 € (dans la limite de 800 €)
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 € (dans la limite de 700 €)
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 € (dans la limite de 600 €)
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 € (dans la limite de 500 €)
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 € (dans la limite de 400 €)
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 € (dans la limite de 350 €)
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 € (dans la limite de 300 €)

- De prévoir les crédits correspondants au budget,
- Que la présente délibération entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2024.

- POUR :	8
- CONTRE :	0
- ABSTENTIONS :	0

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Affiché le : 26 mars 2024

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 26 mars 2024

Le Maire,  
Laurent DABERT



**2024 / 04****LE VERNET STE MARGUERITE****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Délibération N° 2024 / 04**

Nombre de Conseillers :	
- En exercice :	10
- Présents :	7
- Votants :	7

**LE VINGT-DEUX MARS DEUX MIL VINGT-QUATRE**

Le Conseil municipal de : LE VERNET STE MARGUERITE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent DABERT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : **14 mars 2024**

Présents : Laurent DABERT, Maire, Laura BRONNIMANN, Jean-Baptiste BELLOT, adjoints, Marie-France GUIEZE, Bernard VANTALON, Christophe GOMINARD, Franck DACKO,

Absents : Sandrine BERGOGNE, Jérémie MAISONROUGE

Représentée : Elisabeth CHAUBY a donné pouvoir à Marie-France GUIEZE.

Mme Marie-France GUIEZE a été élue secrétaire.

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 – Budget principal.**

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte financier unique qui fait apparaître :

Reports 2022 :

- Déficit reporté de la section Investissement (D001) de l'année antérieure :	- 6 127,35 €
- Excédent reporté de la section de Fonctionnement (R002) de l'année antérieure :	68 635,83 €

Soldes d'exécution 2023 :

- Un solde d'exécution de la section d'investissement de :	-11 224,08 €
- Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de :	52 802,07 €

Solde de clôture 2023 :

- Un solde de clôture de la section d'investissement (D001) de :	- 17 351,43 €
- Un solde de clôture de la section de fonctionnement (R002) de :	121 437,90 €

Restes à réaliser 2023 : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de :	137 776,00 €
- En recettes pour un montant de :	51 402,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 103 725,43 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 103 725,43 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 17 712,47 €

- POUR :	7
- CONTRE :	0
- ABSTENTIONS :	0

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le : 26 mars 2024

Pour copie conforme,

En Mairie, le 26 mars 2024

Le Maire,

Laurent DABERT





**2024 / 05**

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 063-216304493-20240322-CFU\_2023\_EAU-BF

## LE VERNET STE MARGUERITE

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2024 / 05

Nombre de Conseillers :

- En exercice :	10
- Présents :	7
- Votants :	7

#### **LE VINGT-DEUX MARS DEUX MIL VINGT-QUATRE**

Le Conseil municipal de : LE VERNET STE MARGUERITE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent DABERT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : **14 mars 2024**

Présents : Laurent DABERT, Maire, Laura BRONNIMANN, Jean-Baptiste BELLOT, adjoints, Marie-France GUIEZE, Bernard VANTALON, Christophe GOMINARD, Franck DACKO.

Absents : Sandrine BERGOGNE, Jérémie MAISONROUGE

Représentée : Elisabeth CHAUBY a donné pouvoir à Marie-France GUIEZE.

Mme Marie-France GUIEZE a été élue secrétaire.

#### **Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 - BA Eau.**

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte financier unique qui fait apparaître :

##### Reports 2022 :

Excédent reporté de la section Investissement (R001) de l'année antérieure :	67 693,91 €
Excédent reporté de la section de Fonctionnement (R002) de l'année antérieure :	71 658,30 €

##### Soldes d'exécution 2023 :

Un solde d'exécution de la section d'investissement de :	- 17 073,47€
Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de :	-345,88 €

##### Solde de clôture 2023 :

Un solde de clôture de la section d'investissement (R001) de :	50 620,44 €
Un solde de clôture de la section de fonctionnement (R002) de :	71 312,42 €

##### Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de :	122 088,00 €
- En recettes pour un montant de :	28 270,00 €

##### Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 43 197,56 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 063-216304493-20240322-CFU\_2023\_EAU-BF

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 43 197,56 €

Ligne R 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 28 114,86 €

- POUR :	7
- CONTRE :	0
- ABSTENTIONS :	0

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le : 26 mars 2024

Pour copie conforme,

En Mairie, le 26 mars 2024

Le Maire,

Laurent DABERT





**2024 / 06**

Envoyé en préfecture le 27/03/2024  
Reçu en préfecture le 27/03/2024  
Publié le  
ID : 063-216304493-20240322-CFU\_2023\_ASST-BF

**LE VERNET STE MARGUERITE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération N° 2024 / 06**

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 10
- Présents : 7
- Votants : 7

**LE VINGT-DEUX MARS DEUX MIL VINGT-QUATRE**

Le Conseil municipal de : LE VERNET STE MARGUERITE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent DABERT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : **14 mars 2024**

Présents : Laurent DABERT, Maire, Laura BRONNIMANN, Jean-Baptiste BELLOT, adjoints, Marie-France GUIEZE, Bernard VANTALON, Christophe GOMINARD, Franck DACKO.

Absents : Sandrine BERGOGNE, Jérémie MAISONROUGE

Représentée : Elisabeth CHAUBY a donné pouvoir à Marie-France GUIEZE.

Mme Marie-France GUIEZE a été élue secrétaire.

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 – BA ASSAINISSEMENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte financier unique qui fait apparaître :

Reports 2022 :

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure (R001) :	13 455.38 €
Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure (R002) :	4 034.13 €

Soldes d'exécution 2023 :

Un solde d'exécution de la section d'investissement de :	- 12 899.44 €
Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de :	- 4 178.20 €

Solde de clôture 2023 :

Un solde de clôture de la section d'investissement de :	555,94 €
Un solde de clôture de la section de fonctionnement de :	- 144,07 €

Restes à réaliser 2023 : La section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : 1 547,00 €
- En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :  $1547,00 - 555,94 = 991,06$  €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :

Déficit de résultat de fonctionnement reporté (R002) : - 144,07 €

- POUR :	7
- CONTRE :	0
- ABSTENTIONS :	0

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le : 26 mars 2024

Pour copie conforme,

En Mairie, le 26 mars 2024

Le Maire,  
Laurent DABERT





**2024 / 07**

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 063-216304493-20240322-CFU\_2023\_GITE-BF

## LE VERNET STE MARGUERITE

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2024 / 07

Nombre de Conseillers :

- |                 |    |
|-----------------|----|
| - En exercice : | 10 |
| - Présents :    | 7  |
| - Votants :     | 7  |

#### **LE VINGT-DEUX MARS DEUX MIL VINGT-QUATRE**

Le Conseil municipal de : LE VERNET STE MARGUERITE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent DABERT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : **14 mars 2024**

Présents : Laurent DABERT, Maire, Laura BRONNIMANN, Jean-Baptiste BELLOT, adjoints, Marie-France GUIEZE, Bernard VANTALON, Christophe GOMINARD, Franck DACKO.

Absents : Sandrine BERGOGNE, Jérémie MAISONROUGE

Représentée : Elisabeth CHAUBY a donné pouvoir à Marie-France GUIEZE.

Mme Marie-France GUIEZE a été élue secrétaire.

#### **Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 – GITE D'ETAPE**

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte financier unique qui fait apparaître :

##### Reports 2022 :

Excédent reporté de la section Investissement (R001) de l'année antérieure :	8 605,23 €
Excédent reporté de la section de Fonctionnement (R002) de l'année antérieure :	544,23 €

##### Soldes d'exécution 2023 :

Un solde d'exécution de la section d'investissement de :	2 001,89 €
Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de :	-389,89 €

##### Solde de clôture 2023 :

Un solde de clôture de la section d'investissement (R001) de :	10 607,12 €
Un solde de clôture de la section de fonctionnement (R002) de :	154,34 €

Restes à réaliser 2023 : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- |                                    |        |
|------------------------------------|--------|
| - En dépenses pour un montant de : | 0,00 € |
| - En recettes pour un montant de : | 0,00 € |

##### Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

##### Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00 €
---	--------

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :

154.34 €

- POUR :	6
- CONTRE :	0
- ABSTENTIONS :	1

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le : 26 mars 2024

Pour copie conforme,

En Mairie, le 26 mars 2024

Le Maire,

Laurent DABERT



MAIRIE de VERNET-Saint-MARCEL  
63 (Puy-de-Dôme)



**2024 / 08**

**LE VERNET STE MARGUERITE**

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 063-216304493-20240322-CFU\_2023\_MULT-BF

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération N° 2024 / 08**

Nombre de Conseillers :	
- En exercice :	10
- Présents :	7
- Votants :	7

**LE VINGT-DEUX MARS DEUX MIL VINGT-QUATRE**

Le Conseil municipal de : LE VERNET STE MARGUERITE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent DABERT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : **14 mars 2024**

Présents : Laurent DABERT, Maire, Laura BRONNIMANN, Jean-Baptiste BELLOT, adjoints, Marie-France GUIEZE, Bernard VANTALON, Christophe GOMINARD, Franck DACKO.

Absents : Sandrine BERGOGNE, Jérémie MAISONROUGE

Représentée : Elisabeth CHAUBY a donné pouvoir à Marie-France GUIEZE.

Mme Marie-France GUIEZE a été élue secrétaire.

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 – MULTIPLE RURAL**

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte financier unique qui fait apparaître :

Reports 2022 :

Excédent reporté de la section Investissement (R001) de l'année antérieure :	754,42 €
Excédent reporté de la section de Fonctionnement (R002) de l'année antérieure :	648,40 €

Soldes d'exécution 2023 :

Un solde d'exécution de la section d'investissement de :	- 382,21 €
Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de :	336,93 €

Solde de clôture 2023 :

Un solde de clôture de la section d'investissement (R001) de :	372,21 €
Un solde de clôture de la section de fonctionnement (R002) de :	985,33 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : 0,00 €
- En recettes pour un montant de : 0,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :

985,33 €

- POUR :	7
- CONTRE :	0
- ABSTENTIONS :	0

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le : 26 mars 2024

Pour copie conforme,

En Mairie, le 26 mars 2024

Le Maire,

Laurent DABERT



**2024 / 09****LE VERNET STE MARGUERITE****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Délibération N° 2024 / 09**

Nombre de Conseillers :

- En exercice :	10
- Présents :	7
- Votants :	7

**LE VINGT-DEUX MARS DEUX MIL VINGT-QUATRE**

Le Conseil municipal de : LE VERNET STE MARGUERITE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent DABERT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : **14 mars 2024**

Présents : Laurent DABERT, Maire, Laura BRONNIMANN, Jean-Baptiste BELLOT, adjoints, Marie-France GUIEZE, Bernard VANTALON, Christophe GOMINARD, Franck DACKO.

Absents : Sandrine BERGOGNE, Jérémie MAISONROUGE

Représentée : Elisabeth CHAUBY a donné pouvoir à Marie-France GUIEZE.

Mme Marie-France GUIEZE a été élue secrétaire.

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 – SECTION DE SAIGNES.**

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte financier unique qui fait apparaître :

Reports 2022 :

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure (R 001) :	3 982,18 €
Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure (R 002) :	44 384,23 €

Soldes d'exécution 2023 :

Un solde de la section d'investissement de :	,00 €
Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de :	-9 827,58 €

Solde de clôture 2023 :

Un solde de clôture de la section d'investissement (R001) de :	3 982,18 €
Un solde de clôture de la section de fonctionnement(R002) de :	34 556,65 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de :	0,00 €
- En recettes pour un montant de :	0,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0.00 €
---	--------

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :

34 556,65 €

- POUR :	5
- CONTRE :	0
- ABSTENTIONS :	2

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le : 26 mars 2024

Pour copie conforme,

En Mairie, le 26 mars 2026

Le Maire,

Laurent DABERT

